



Bruxelles, le 20.5.2020
COM(2020) 381 final

ANNEX

ANNEXE

de la

**COMMUNICATION DE LA COMMISSION AU PARLEMENT EUROPÉEN, AU
CONSEIL, AU COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN ET AU COMITÉ
DES RÉGIONS**

**Une stratégie de la ferme à la table
pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement**

**STRATÉGIE «DE LA FERME À LA TABLE»
PROJET DE PLAN D'ACTION**

Les mesures présentées dans le présent plan d'action devront toutes être mises en œuvre conformément aux principes pour l'amélioration de la réglementation, y compris, si nécessaire, après avoir été soumises à des évaluations et à des analyses d'impact.

ACTIONS	Calendrier indicatif	N°
- Proposition de cadre législatif pour des systèmes alimentaires durables	2023	1.
- Élaboration d'un plan d'intervention pour assurer l'approvisionnement et la sécurité alimentaires	T4 2021	2.
Assurer une production alimentaire durable		
- Adoption de recommandations à l'intention de chaque État membre concernant les neuf objectifs spécifiques de la politique agricole commune (PAC) , avant la présentation formelle des projets de plans stratégiques relevant de la PAC	T4 2020	3.
- Proposition de révision de la directive relative à une utilisation des pesticides compatible avec le développement durable afin de réduire de manière significative l'utilisation et le risque des pesticides ainsi que la dépendance à leur égard et de renforcer la lutte intégrée contre les ennemis des cultures	T1 2022	4.
- Révision des règlements d'exécution pertinents du cadre relatif aux produits phytopharmaceutiques afin de faciliter la mise sur le marché de produits phytopharmaceutiques contenant des substances actives d'origine biologique	T4 2021	5.
- Proposition de révision du règlement relatif aux statistiques sur les pesticides afin de combler les lacunes en matière de données et de renforcer l'élaboration de politiques reposant sur des données probantes	2023	6.
- Évaluation et révision de la législation existante en matière de bien-être des animaux , y compris en ce qui concerne le transport et l'abattage des animaux	T4 2023	7.
- Proposition de révision du règlement concernant les additifs destinés à l'alimentation animale afin de réduire les effets de l'élevage sur l'environnement	T4 2021	8.
- Proposition de révision du règlement relatif au réseau d'information comptable agricole afin de le transformer en un réseau d'information durable agricole en vue de contribuer à une large adoption des pratiques agricoles durables	T2 2022	9.
- Clarification du champ d'application des règles de concurrence énoncées dans le TFUE en ce qui concerne la durabilité dans les actions collectives	T3 2022	10.
- Initiatives législatives visant à encourager la coopération des producteurs primaires afin de soutenir leur position dans la filière alimentaire et initiatives non législatives visant à améliorer la transparence	2021-2022	11.
- Initiative de l'UE en faveur du stockage du carbone dans les sols agricoles	T3 2021	12.
Promouvoir des pratiques durables en matière de transformation des denrées alimentaires, de commerce de gros, de commerce de détail d'hôtellerie et de services de restauration		
- Initiative visant à améliorer le cadre de la gouvernance d'entreprise ,	T1 2021	13.

incluant une obligation, pour l'industrie alimentaire, d'intégrer la durabilité dans les stratégies d'entreprise		
- Élaboration d'un code et d'un cadre de suivi de l'UE pour un comportement entrepreneurial et commercial responsable dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire	T2 2021	14.
- Lancement d'initiatives visant à encourager la reformulation des denrées alimentaires transformées, incluant la fixation de teneurs maximales pour certains nutriments	T4 2021	15.
- Instauration de profils nutritionnels pour limiter la promotion de denrées alimentaires riches en sel, en sucres et/ou en matières grasses	T4 2022	16.
- Proposition de révision de la législation de l'UE relative aux matériaux destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires afin d'améliorer la sécurité des denrées alimentaires, de protéger la santé des citoyens et de réduire l'empreinte environnementale du secteur	T4 2022	17.
- Proposition de révision des normes de commercialisation de l'UE pour les produits agricoles, de la pêche et de l'aquaculture afin de garantir l'adoption et l'offre de produits durables	2021-2022	18.
- Renforcement de la coordination afin de faire respecter les règles du marché unique et de lutter contre la fraude alimentaire , y compris en envisageant un recours accru aux capacités d'enquête de l'OLAF	2021-2022	19.

Promouvoir une consommation alimentaire durable en facilitant l'adoption de régimes alimentaires sains et durables

- Proposition d' étiquetage nutritionnel obligatoire harmonisé sur la face avant des emballages afin de permettre aux consommateurs de faire des choix alimentaires en tenant compte du critère «santé»	T4 2022	20.
- Proposition visant à exiger l' indication de l'origine pour certains produits	T4 2022	21.
- Détermination des meilleures modalités de fixation des critères obligatoires minimaux applicables à l'approvisionnement en denrées alimentaires durables afin de promouvoir des régimes alimentaires sains et durables incluant des produits biologiques dans les écoles et les institutions publiques	T3 2021	22.
- Proposition d'un cadre pour l' étiquetage des denrées alimentaires durables afin de donner aux consommateurs les moyens de faire des choix alimentaires durables	2024	23.
- Révision du programme de promotion de l'UE en faveur des produits agricoles et alimentaires en vue de renforcer sa contribution à la production et à la consommation durables	T4 2020	24.
- Révision du cadre juridique du programme de l'UE à destination des écoles en vue de le recentrer sur des denrées alimentaires saines et durables	2023	25.

Réduire les pertes et le gaspillage alimentaires

- Proposition d' objectifs de réduction du gaspillage alimentaire à l'échelle de l'UE	2023	26.
- Proposition de révision des règles de l'UE relatives à la mention de dates (dates «à consommer jusqu'au» et «à consommer de préférence avant le»)	T4 2022	27.